

# Club Suisse des Terriers (CSDT)

## Conditions pour l'inscription dans la liste des éleveurs, des étalons et «Coiffure/Trimming»

### Liste des éleveurs

1. L'éleveur / l'éleveuse doit être membre du CSDT.
2. Seuls les élevages reconnus par la SCS sont enregistrés, de même que les élevages étrangers avec pedigrees FCI. Les élevages étrangers sont mentionnés séparément dans la liste des éleveurs avec une remarque spéciale.
3. Pour une première demande d'inscription d'un nouvel affixe d'élevage, l'autorisation doit être accordée par la surveillante d'élevage et la préposée à la race en question du CSDT. Il n'existe pas de revendication en matière de publication. En cas de nécessité et, sur la base de raisons particulières formulées par la surveillante d'élevage du CSDT respectivement de la préposée aux races du CSDT, le responsable du site Internet du CSDT est chargé de supprimer l'affixe d'élevage en question.
4. Les annonces de chaque race sont publiées selon l'arrivée des demandes d'inscription, c'est-à-dire que les nouveaux inscrits se retrouvent en fin de liste.
5. L'inscription comprend le nom de l'affixe, l'adresse complète et le numéro de téléphone de l'éleveur/éleveuse. En plus, les numéros du fax, tél. mobile, adresse e-mail, le lien sur votre page ainsi qu'une remarque pour les élevages au bénéfice de l'insigne de qualité de la SCS sont aussi publiés.
6. L'inscription est payante et facturée annuellement. Prix actuel : **Fr. 40.00 par an**. Une facture est adressée. En cas de non-paiement, l'inscription est annulée.
7. L'inscription est libre et ne paraît que sur demande de l'éleveur/l'éleveuse. Envoyer votre demande par mail à : [kurt.zollinger@sunrise.ch](mailto:kurt.zollinger@sunrise.ch) / par poste à : Kurt Zollinger, Bachweg 9, CH- 5028 Ueken
8. Les annonces seront également publiées dans la brochure couleur des terriers du CSDT qui est remise à tous les intéressés et distribuée lors des expositions. Elle est actualisée une fois par année (après l'assemblée générale du club).
9. Pour les élevages établis en Suisse et contrôlés par le CSDT, il existe la possibilité de faire inscrire un avis de saillie, ses chiots ou chiens à placer sous la rubrique de l'élevage concerné (« inscription rouge »). Ce service est gratuit et les annonces, respectivement mutations d'une telle inscription, sont à réaliser en mentionnant la date prévue pour la mise bas ou la date de naissance de la portée, le nombre de chiots à placer (mâles/femelles) et éventuellement la couleur. La demande doit être adressée par courriel à [kurt.zollinger@sunrise.ch](mailto:kurt.zollinger@sunrise.ch)

### Liste des étalons

1. Le propriétaire de l'étalon doit être membre du CSDT.
2. Le mâle doit être sélectionné par le CSDT. **Copies du certificat de sélection et du pedigree doivent être jointes à la demande d'inscription.**
3. Les inscriptions au sein de la race sont mentionnées selon le code postal.
4. Les inscriptions contiennent le nom du mâle (+ parents ), la date de naissance, la couleur, le no. du LOS, nom et prénom et adresse complète du propriétaire, ainsi que le no. de téléphone. En plus, peuvent être inscrits le no. de fax et de tél. mobile, adresse e-mail, un lien sur une page privée, les titres obtenus ou des résultats d'exams vétérinaires (p.e. DH). Joindre impérativement les copies de ces documents. En outre, **une photo** de l'étalon peut être ajoutée.
5. L'inscription est payante et doit être réglée annuellement. Prix actuel : **CHF 20.00 par an et par étalon**. Une facture est adressée à chaque annonceur. En cas de non-paiement, l'annonce est annulée.
6. L'inscription est libre et n'est réalisée que sur demande expresse de la ou du propriétaire du mâle. Envoyer l'annonce par poste à: Kurt Zollinger, Bachweg 9, CH-5028 Ueken  
*Joindre copies du certificat de sélection, du pedigree et des éventuels examens vétérinaires faute de quoi, la demande d'inscription ne sera pas traitée.*

### Liste « Coiffure/Trimming »

1. L'annonceur doit être membre du CSDT.
2. Les publications "Toilettage" se font selon le code postal.
3. Les annonces contiennent le nom du salon, le nom et l'adresse complète du propriétaire et le no. de téléphone. En plus, peuvent être inscrits les no. de fax et de tél. mobile, adresse e-mail, le lien sur votre page privée, de même que des informations sur les spécialités offertes par votre salon.
4. L'inscription est payante et doit être versée annuellement. Prix actuel : **CHF 20.00 par an**. Une facture vous est adressée. En cas de non-paiement dans les délais, l'annonce est annulée.
5. L'annonce ne paraît que sur demande. Veuillez l'adresser à :  
par e-mail : [kurt.zollinger@sunrise.ch](mailto:kurt.zollinger@sunrise.ch) / par poste : Kurt Zollinger, Bachweg 9, CH-5028 Ueken
6. Les annonces seront également publiées dans la brochure couleur des terriers du CSDT qui est remise à tous les intéressés et distribuée lors des expositions. Elle est actualisée une fois par année (après l'assemblée générale du club).

### Annonces privées :

**À titre exceptionnel**, des annonces privées peuvent également être publiées sur la page « News ». Celles-ci doivent avoir un lien avec le Terrierclub ou des chiens (par exemple : workshop de toilettage, événement canin). La publication doit être limitée dans le temps. La personne intéressée doit être **membre du CSDT**. Une telle annonce est payante et coûte **20.00 CHF par publication unique**. Une facture sera envoyée. Les demandes, y compris les documents de publication, peuvent être commandées comme suit :  
par e-mail : [kurt.zollinger@sunrise.ch](mailto:kurt.zollinger@sunrise.ch) / par poste : Kurt Zollinger, Bachweg 9, CH-5028 Ueken